## NOUVEL ÉCHEC DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 16 JANVIER 2020

Camille Halut comparaissait, en décembre 2019, devant le tribunal correctionnel de Montpellier, accusée de « rébellion » et de « dissimulation de visage » lors de la manifestation des « Gilets jaunes » du 21 septembre dernier, alors qu'elle effectuait une observation des pratiques policières au nom de la Ligue des droits de l'Homme (LDH).

Après avoir été relaxée en octobre 2019 d'un délit imaginaire « d'entrave à la circulation » lors d'une autre observation au printemps, elle risquait cette fois jusqu'à un an d'emprisonnement et quinze mille euros d'amende.

La LDH se réjouit du jugement, intervenu ce jour, de relaxe complète des charges portées contre Camille.

Il marque l'échec d'une stratégie d'intimidation et de dissuasion organisée par le ministère de l'Intérieur contre ces missions citoyennes qui détaillent les pratiques des forces de l'ordre, alors que de nombreux abus et violences ont été constatés.

La LDH poursuivra son travail d'observation et de recommandations avec sérénité et la même détermination dans le cadre de la défense du droit de manifester en toute sécurité.



